



Loi Santé

Au terme de la première semaine du débat à l'Assemblée nationale, voici le point sur l'état du projet.

Les éléments votés cette semaine sont quelques aspects de ce qui est communément appelé « santé publique ».

Tabagisme : le principe a été voté de mettre en place à partir de mai 2016 des paquets de cigarettes neutres. C'est une disposition en cours en Australie depuis fin 2012 et actuellement voté en février en Irlande et tout récemment dans le Royaume-Uni. Au sujet du tabagisme des jeunes, l'interdiction de la vente du tabac aux mineurs est renforcée. Le débitant de tabac devra exiger du client qu'il établisse la preuve de sa majorité. Un amendement a également été voté, interdisant de fumer en voiture en présence d'un mineur.

Anorexie : les député-e-s ont créé un délit d'incitation à la maigreur excessive. De plus, l'exercice d'une activité de mannequin sera interdit à toute personne dont l'indice de masse corporelle sera inférieur à des niveaux définis par la HAS.

Accès aux cabines de bronzage : la publicité pour les cabines et les appareils de bronzage a été interdite ainsi que leur mise à disposition pour les mineurs.

Ces mesures sont importantes notamment dans le cadre de la santé publique, mais, en la matière, les besoins sont bien plus importants que ce qui est traité par la ministre.

La prévention plus que la seule interdiction, l'éducation à la santé plus que la répression, la santé scolaire pour des apprentissages et des dépistages efficaces, la santé au travail pour ne pas perdre sa vie à la gagner sont autant de domaines totalement délaissés par les politiques successives depuis des années.

Il est indispensable qu'une loi de santé publique prenne en compte la totalité de ces aspects et ne soit pas sur le seul axe de l'interdiction.